

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-12 du 15 Janvier 1986

portant transmission à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire des projets de Loi portant programme de production et d'investissement et loi de finances pour la gestion 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

Le Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin entendu en sa session du 7 au 11 Janvier 1986,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Janvier 1986,

DECRETE :

Les projets de loi ci-joints portant programme de production et d'investissement et Loi de Finances pour la Gestion 1986, seront présentés à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire par le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique, et le Ministre des Finances et de l'Economie qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir les discussions.

EXPOSE DES MOTIFS

Camarades Commissaires du Peuple,

Le présent décret de saisine a pour objet de dégager les caractéristiques essentielles des projets de programme national de production et d'investissement et de budget de fonctionnement pour l'année 1986.

Il comporte trois parties :

1° - Les éléments caractéristiques de la conjoncture politique, économique et socio-culturelle qui prévaudra au cours de l'année 1986 sur le Plan national, régional et international.

2° - Les données des avant-projets du programme de production et d'investissement et du budget de fonctionnement de l'Etat.

3° - Les directions du Comité Central à l'issue de sa session tenue à Cotonou du 7 au 11 Janvier 1986.

Première partie : Données de la conjoncture économique

A - CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Les pays développés ont enregistré une reprise effective, mais certains problèmes persistent encore.

En effet, si la croissance globale oscille entre 4 et 5 % dans les pays comme le JAPON et les Etats-Unis d'Amérique, les questions relatives à l'emploi, à l'inflation et à la monnaie, méritent encore une attention particulière.

1° - Emploi

Ainsi, on note, malgré un taux de croissance sensible, un taux de chômage encore élevé : 12 % de la population civile active dans les pays de la Communauté Economique Européenne (C E E).

2° - Inflation, Questions Monétaire et Financière

En 1984, le taux d'inflation évalué à 4 % a été l'un des plus bas taux depuis 16 ans. On observe un ralentissement du rythme de la hausse des prix à la consommation.

D'une manière générale on a enregistré une diminution des réserves consécutives à une réduction des avoirs externes des pays industrialisés de 20 % : le cas de la République Française, de la République Fédérale d'Allemagne et de l'Italie doit être souligné.

3° - Commerce Extérieur et Balance des paiements

Le JAPON est devenu le premier pays exportateur du Groupe de l'OCDE, remplaçant ainsi la République Fédérale d'Allemagne.

La branche qui connaît la plus grande expansion est celle des équipements électroniques (25 % d'augmentation).

La balance des comptes courants a accusé un déficit évalué à 31,2 Milliards US \$ en 1984. Cet affaiblissement est dû à l'augmentation rapide des importations provoquées par l'augmentation de la demande de pétrole.

Dans l'ensemble, depuis 1983 on constate un début de reprise économique, mais ce redressement tant espéré reste encore incertain.

Le Chômage demeure élevé et la croissance est relativement faible.

La question principale est de savoir comment amorcer une reprise économique débarrassée de l'inflation et du chômage et qui permette un niveau de vie élevé.

En ce qui concerne les pays sous-développés, le manque de ressources intérieures et extérieures s'ajoute à l'inquiétude, face à la reprise économique.

Pas plus que le dialogue Nord-Sud ne fait augurer de l'instauration d'un système d'échange plus équitable, les négociations de la Convention entre la Communauté Economique Européenne et les Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (CEE/ACP) dite Convention de Lomé sont loin d'ouvrir des perspectives de développement économique autocentré et autoentreteu aux Etats sous-développés.

C'est la raison pour laquelle, la Coopération Bilatérale conservera une place privilégiée au niveau des Etats.

Cependant, les Pays sous-développés doivent s'efforcer d'empêcher que celle-ci continue d'être un facteur de contrôle et d'orientation de leur politique et de leurs économies toujours victimes :

- de l'inadéquation de l'aide aux objectifs de développement ;
- du protectionnisme des pays développés ;
- des politiques monétaires déficientes ;
- d'une détérioration, sans précédent, des termes de l'échange .

B - CONJONCTURE ECONOMIQUE SOUS-REGIONALE

Dans la sous-région Ouest Africaine, les phénomènes identifiés ci-dessus sont accentués par les facteurs ci-après :

- la multiplicité des institutions de développement qui explique les difficultés de rendre opérationnelle la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;

- la réalisation des projets identiques dans les Etats de la sous-région qui constitue un obstacle réel à une politique de complémentarité des Economies Ouest-Africaines. Cette situation ne profite qu'aux Pays développés qui voient leur capacité d'exportation augmentée au détriment des Pays du Sud dont la dépendance s'accroît.
- les calamités naturelles, notamment, la sécheresse, la désertification, les inondations, constituent un facteur négatif puisque les maigres ressources de la sous-région, au lieu de servir à amorcer un programme de développement sont utilisées :
 - * d'une part à porter secours aux zones sinistrées ;
 - * d'autre part à importer des denrées alimentaires.

C - CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

Les effets néfastes de la crise économique internationale persistent encore, mais ne sont pas identiques sur les différents secteurs d'activité à savoir :

- Secteur Rural
- Secteur Industriel
- Secteur Commercial
- Secteur Financier et Monétaire

1° - Secteur Rural

Il occupe de 70 % de la population active béninoise et reste fortement tributaire :

- des moyens de production ;
- du faible degré de fertilisation du sol
- des aléas climatiques.

Mais il convient de souligner qu'au cours de la campagne 1984-1985, des résultats sensiblement meilleurs ont été enregistrés, tant pour les cultures vivrières que pour les cultures industrielles. Ainsi a-t-on enregistré les taux d'accroissement suivants au niveau de la production :

Mais 32,5 % par rapport à 1983 - 1984

orgho	46,4 % par rapport à 1983-1984
.z	45,3 % par rapport à 1983-1984
aricot	66,1 % par rapport à 1983-1984
anioc	18,2 % par rapport à 1983-1984
gname	24,1 % par rapport à 1983-1984
oton graine	97,3 % par rapport à 1983-1984
'abac (feuille)	50 % par rapport à 1983-1984
arachièe (coque)	71 % par rapport à 1983-1984

2 - Secteur Industriel

Bien que bénéficiant d'un puissant soutien financier au cours de ces dernières années, ce Secteur ne contribue que faiblement à la formation du Produit Intérieur Brut (P I B).

On note une détérioration très nette du Secteur notamment de la plupart des branches industrielles à l'exception des industries extractives (pétrole, clinker). L'ensemble du Secteur passe de 63,7 Milliards de Francs en 1983 à 74,6 Milliards de Francs en 1985, soit une croissance nominale de 17,11 %. Mais si on retire de ces chiffres les apports de pétrole et de clinker, la situation passe à 51,8 Milliards de Francs en 1983 contre 51,16 Milliards de Francs en 1985, soit une baisse de 122 %.

a - Industries alimentaires

La "BENINOISE" connaît de graves difficultés tant dans la commercialisation de ses produits que dans la réalisation de ses programmes d'investissement.

La " SONICOG " quant à elle, malgré un accroissement de la production en 1984-1985 continue d'être affectée par le manque de matières premières et connaît des difficultés de trésorerie.

La Société Sucrière de SAVE pourrait devenir opérationnelle au cours de l'année 1986.

La Maïserie de BOHICON en raison de la pénurie de matière première n'est pas entrée en production.

b - Industrie des matériaux de construction

Elle connaît d'importantes difficultés qui se résument :

à l'étroitesse du marché de l'industrie cimentière dotée d'une capacité de 855 000 Tonnes par an.

.../...

c - Industrie des textiles et chaussures

Elle demeure confrontée au problème de l'étroitesse du marché.

Il convient de souligner, toutefois, que la branche de l'énergie occupe une place de plus en plus importante :

- La Société Béninoise d'Electricité et d'Eau produit sur place près de 50 % de l'énergie consommée ;
- l'exportation de pétrole brut contribue à l'accroissement du Produit Intérieur Brut.

3 - Secteur Commercial

Il occupe 25 % de la population active mais sa contribution au produit intérieur brut a été estimée à 17 % en 1985, Il a été affecté par les mesures prises par les Etats voisins.

La Balance Commerciale reste déficitaire, en raison du renchérissement des prix des produits importés.

4 - Secteur Financier et Monétaire

En ce qui concerne les Finances Publiques, les difficultés de Trésorerie persistantes résultent :

- de l'inefficacité des Services d'assiette et de recouvrement ;
- des mesures protectionnistes prises par les pays voisins ;
- du niveau encore assez bas de la production.

Il découle de ce qui précède que la situation monétaire elle-même se dégrade de jour en jour. La position débitrice de l'Etat vis-à-vis de l'Institut d'Emission persiste depuis 1983.

Quant aux Sociétés d'Etat et d'Economie Mixte, leur situation n'a pas encore été assainie.

Aussi les Banques détiennent-elles toujours d'importantes créances sur ces Sociétés et ne disposent pratiquement plus de liquidités.

Il est donc clair que malgré une production agricole relativement satisfaisante, le contexte économique qui présidera au vote et à l'exécution de la Loi de Finances pour 1986 demeure très difficile.

Deuxième Partie : Données des avant-projets du programme de production et d'investissement et du budget de fonctionnement

A - Budget de fonctionnement

Il est équilibré en ressources et en emplois à la somme de 57 028 084 000 Francs contre 50 768 400 000 Francs en 1985, soit une augmentation de 12,32 %.

L'équilibre a pu être réalisé grâce à la conjonction de trois (3) sources :

- les ressources traditionnelles du budget de fonctionnement
- le produit du relèvement des taux de certaines taxes
- le transfert d'une partie des ressources hors-budget de fonctionnement

Au niveau des emplois, ce budget prend en compte les salaires des agents permanents relevant des collectivités locales ainsi que l'incidence financière des directives du Comité Central.

B - Les objectifs de production :

Les objectifs de production pour l'année 1986 concernent principalement deux secteurs : l'agriculture et l'industrie.

1) l'Agriculture :

Les prévisions de production agricole faites par les Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural font ressortir une amélioration sensible de la production pour la campagne 1986-1987 par rapport à celles de la Campagne précédente ; cet optimisme s'explique par les efforts engagés par notre Parti et notre Etat Révolutionnaire pour le financement des programmes de développement rural intégré au niveau de chacune de nos six provinces.

Ces prévisions s'établissent comme l'indique le Tableau N° 1

Tableau N° 1 :

PREVISIONS DE PRODUCTION AGRICOLE POUR 1985 - 1986
ET 1986 - 1987

	PREVISIONS 1985-1986		PREVISIONS 1986-1987		TAUX D'ACCROISSEMENT (%)	
	SUPERFICIE (HA)	PRODUCTION (T)	SUPERFICIE (HA)	PRODUCTION (T)	SUPERFICIE	PRODUCTION
			<u>CULTURES VIVRIERES</u>			
Maïs	533 048	449 829	602 000	487 600	+ 12,9	+ 8,4
Sorgho	117 457	89 961	136 250	100 760	+ 16,0	+ 12,0
Riz	7 880	10 256	8 980	11 030	+ 14,0	+ 7,6
Manioc	115 543	793 961	120 165	830 000	+ 4,0	+ 4,5
Igname	85 939	812 057	91 950	919 550	+ 7,0	+ 13,2
Haricot	95 898	55 968	114 120	64 360	+ 19,0	+ 15,0
			<u>CULTURES INDUSTRIELLES</u>			
Arachide	88 271	70 218	92 650	92 650	+ 12,6	+ 8,4
Coton	67 037	107 143	79 800	140 000	+ 19,0	+ 30,7
Tabac	1 044	644	1 225	810	+ 17,3	+ 25,8

SOURCE : DEP/MDRAC.

EVOLUTION NUMERIQUE DU CHEPTEL NATIONAL
(en nombre de têtes)

ESPECES ANNEES	BOVINS	OVINS	CAPRINS	PORCINS	VOLAILLES
1981	845 570	1 005 023	958 634	473 986	12 000 000
1982	862 481	1 035 173	987 634	497 685	13 000 000
1983	876 285	1 057 965	1 009 130	517 605	15 322 000
1984	892 060	1 085 470	1 035 370	540 900	17 314 760
Prévisions 1985	911 690	1 122 400	1 070 595	569 580	20 267 520
Prévisions 1986	929 010	1 159 450	1 105 935	599 200	23 104 975
Taux d'accroissement de 1986 par rapport à 1985	1,9%	3,3%	3,3%	5,2%	14,0%

Source : DEP/MDRAC

Dans le domaine de la production animale, l'augmentation constatée depuis ces dernières années doit se poursuivre grâce à l'exécution des divers projets d'élevage chez nous. Il en est de même pour la production forestière.

2 - L'Industrie

Le secteur industriel doit être dynamisé au cours de l'année 1986 pour pouvoir pleinement jouer son rôle de moteur du développement économique du BENIN. Ainsi il doit être résolu le problème de son approvisionnement en matières premières et de l'écoulement de ses produits.

C - Les ressources et les emplois

1° - Les ressources

a) - Ressources d'origine interne

- Ressources traditionnelles du budget de fonctionnement.....	56 247 883 000
- Transfert d'équilibre	2 342 016 000
- Ressources hors budget de fonctionnement	9 269 807 000
- Autres ressources d'origine interne	<u>3 429 616 000</u>
TOTAL;.....	71 289 322 000

Soit SOIXANTE ONZE MILLIARDS DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF MILLIONS TROIS CENT VINGT DEUX MILLE FRANCS.

b) - Ressources d'origine externe

- Prêts transitant par la CAA.....	27 436 994 000
- Subventions et dons.....	<u>9 972 300 000</u>
TOTAL.....	37 409 294 000

Soit TRENTE SEPT MILLIARDS QUATRE CENT NEUF MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE FRANCS.

c) - Récapitulation des ressources

- Ressources d'origine interne	71 289 322 000
- Ressources d'origine externe	<u>37 409 294 000</u>
TOTAL	108 698 616 000

Soit CENT HUIT MILLIARDS SIX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIONS SIX CENT SEIZE MILLE FRANCS.

.../...

2- Les emploisa) Fonctionnement

- Dépenses courantes de personnels.....	35 325 201 000
- Dépenses courantes de matériel	3 817 285 000
- Dépenses communes de personnel	7 119 200 000
- Dépense communes de matériel	10 766 398 000

TOTAL 57 028 084 000

Soit CINQUANTE SEPT MILLIARDS VINGT HUIT MILLIONS QUATRE VINGT QUATRE MILLE FRANCS.

b) Budget d'Equipement Socio-Administratif. 1 561 815 000

Soit UN MILLIARD CINQ CENT SOIXANTE ET UN MILLION HUIT CENT QUINZE MILLE FRANCS.

c) Budget de fonctionnement de la Caisse Autonome

d'Amortissement 260 000 000

Soit DEUX CENT SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS.

d) Budget d'investissement

- Dettes publiques... ..	6 630 982 000
- Remboursement FNMI	450 000 000
- Investissement	42 767 735 000

TOTAL 49 848 717 000

Soit QUARANTE NEUF MILLIARDS HUI CENT QUARANTE HUIT MILLIONS SEPT CENT DIX SEPT MILLE FRANCS.

e) Récapitulation des Emplois

- Budget National de fonctionnement ..	57 028 084 000
- Budget d'Equipement Socio-Administratif	1 561 815 000
- Budget de fonctionnement CAA	260 000 000
- Budget d'Investissement	49 848 717 000

TOTAL 108 698 616 000

Soit CENT HUIT MILLIARDS SIX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIONS SIX CENT CENT SEIZE MILLE FRANCS.

La présentation par budget nous donne :

1) Budget National de fonctionnement Exercice 1986

a) Ressources

. Ressources traditionnelles du Budget de fonctionnement.....	56 247 883 000
. Transfert d'équilibre.....	780 201 000
TOTAL	57 028 084 000

b) Emplois

. Dépenses de personnel.....	42 444 401 000
. Dépenses courantes de matériel	3 817 285 000
. Dépenses communes de matériel.....	10 766 398 000
TOTAL	57 028 084 000

Soit CINQUANTE SEPT MILLIARDS VINGT HUIT MILLIONS QUATRE VINGT QUATRE MILLE FRANCS.

2) Budget d'Equipement Socio-Administratif

a) <u>Ressources</u>	1 561 815 000
b) <u>Emplois</u>	1 561 815 000

Soit UN MILLIARD CINQ CENT SOIXANTE ET UN MILLIONS HUIT CENT QUIZE MILLE FRANCS.

3) Budget de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement

a) <u>Ressources</u>	260 000 000
b) <u>Emplois</u>	260 000 000

Soit DEUX CENT SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS.

4) Budget d'Investissement

a) Ressources

- Ressources d'origine interne.....	12 439 423 000
* Ressources hors budget de fonctionnement	9 009 807 000
* Autres.....	3 429 616 000
- Ressources d'origine externe	37 409 294 000
* Prêts	27 436 994 000
* Subventions et dons	9 972 300 000
TOTAL	49 848 717 000

b) Emplois

- dettes publiques	6 630 982 000
- remboursement FNI	450 000 000
- Investissement	42 767 735 000

TOTAL	49 848 717 000

Soit QUARANTE NEUF MILLIARDS HUIT CENT QUARANTE HUIT MILLIONS SEPT CENT DIX SEPT MILLE FRANCS.

Troisième partie : DIRECTIVES DU COMITE CENTRAL POUR L'ANNEE 1986

En approuvant les projets de budget de fonctionnement exercice 1986, et les objectifs de production et d'Investissement pour l'année 1986, le Comité Central a donné les directives suivantes :

1- Le Ministre du Plan et de la Statistique, Président de la Commission Nationale Budgétaire est invité à prendre en compte l'incidence sur l'Economie Nationale des Questions ci-après :

- La prise en charge par l'Etat des dettes des Entreprises Publiques et Semi-Publiques vis-à-vis des banques ;
- Le programme d'ajustement avec le Fonds Monétaire International (F M I) ;
- Le rééchelonnement de la dette extérieure.

2- Le Ministre des Finances et de l'Economie devra prendre les dispositions utiles pour faire adopter au cours de l'année 1986, les textes organiques régissant l'élaboration et l'exécution du Budget National de fonctionnement et du programme National d'Investissement.

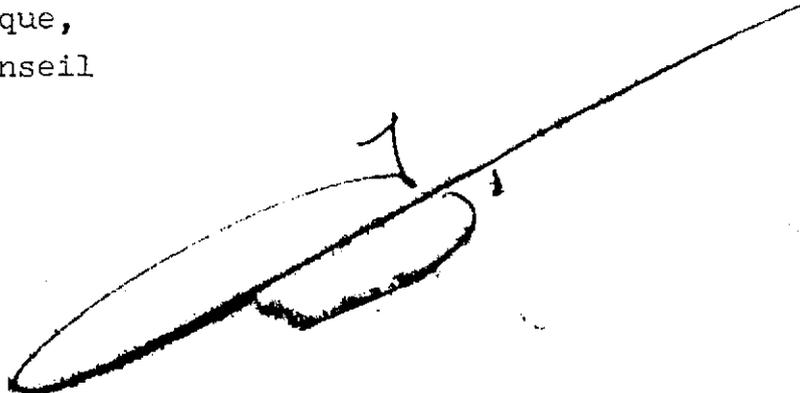
3- Le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques devra faire le point des dettes des Entreprises Publiques et Semi-Publiques entre elles.

- 4 - Le Ministre des Finances et de l'Economie veillera à contrôler le collectif budgétaire 1985 (Loi de Finances rectificative) afin d'éviter tout dépassement de crédit résultant de l'exécution du Budget National.
- 5 - Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et le Ministre des Finances et de l'Economie sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour autoriser tous les commerçants justifiant de cette qualité à exporter le surplus de production de ciment disponible en République Populaire du Bénin, afin d'atténuer les charges qu'entraîne la mévente du ciment de nos usines nationales.
- 6 - Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et le Ministre des Finances et de l'Economie devront par ailleurs autoriser tous les commerçants justifiant de cette qualité à exporter le surplus de production textile disponible en République Populaire du Bénin, afin d'atténuer les charges qu'entraîne la mévente de la production textile de nos usines nationales.
- 7 - Le Ministre des Finances et de l'Economie prendra toutes les dispositions nécessaires pour encourager l'utilisation du Pétrole Brut de SEME pour l'usine de ciment d'Onigbolo.

A cet effet, l'approvisionnement de cette Unité de Production sera assurée par le Projet Pétrolier de SEME.

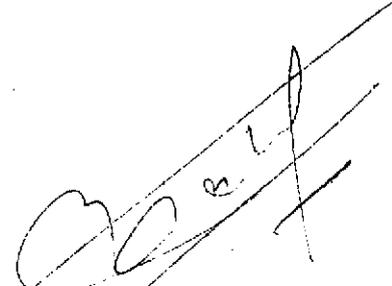
Fait à COTONOU, le 15 Janvier 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Hospice ANTONIO

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statis-
tique,



Zul-Kifl SALAMI